



et la réutilisation sous-tendent la gestion durable des déchets. Dans bien des pays en développement, la gestion des déchets urbains solides doit être renforcée et il faut donc allouer davantage de ressources financières à la construction d'installations de gestion des déchets et développer les moyens techniques et capacités de gestion des systèmes. De nouveaux partenariats public-privé pourraient être recherchés pour accroître la disponibilité de ressources financières et les possibilités d'y accéder.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Stratégie et politiques de gestion des déchets	3
A. Définition d'une stratégie à long terme de gestion des déchets dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	3
B.	

I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet de contribuer aux débats que la réunion préparatoire intergouvernementale tiendra sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la gestion des déchets, en proposant des solutions aux problèmes et obstacles relevés par la Commission du développement durable dans son rapport sur les travaux de sa dix-huitième session (E/CN.17/2010/15). Il a été élaboré conjointement par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il repose sur les données communiquées par les organismes des Nations Unies, en particulier par le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination¹, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec le rapport du Secrétaire général sur la consommation et la production durables, qui sera également examiné lors de la Réunion préparatoire intergouvernementale de la Commission.

II. Stratégie et politiques de gestion des déchets

A. Définition d'une stratégie à long terme de gestion des déchets dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

2. Le monde entier doit faire face aux problèmes de gestion et de réduction à la source des déchets, mais pour les pays en développement, où l'économie s'épanouit, le revenu augmente et l'urbanisation s'accélère – trois facteurs d'augmentation du volume de déchets –, ces tâches sont d'autant plus ardues. La bonne gestion et la réduction des déchets sont entravées notamment par l'absence de données, d'éléments d'information et de connaissances sur les systèmes possibles, l'absence de réglementations détaillées, l'application insuffisante des textes existants, l'inadéquation des capacités techniques et organisationnelles, l'insuffisance de la coopération et des campagnes de sensibilisation, et le manque de ressources financières. De façon générale, le cadre institutionnel est précaire, le nombre d'associations nationales ou de chefs de file locaux dans le domaine de la gestion des déchets étant très limité, voire nul.

3. Les priorités, les cadres législatifs et réglementaires, les capacités institutionnelles et la « maturité » du secteur des déchets ne sont pas les mêmes partout dans le monde. Certains pays ont placé les déchets parmi les ressources de leur économie nationale, tandis que bon nombre de pays en développement, en particulier les pays à faible revenu, ont encore bien du mal à se doter des équipements et services nécessaires au ramassage et à l'élimination des déchets. Il importe donc d'établir rapidement un cadre approprié et complet qui soit adapté aux conditions locales. En outre, tous les pays pourraient tirer avantage de la mise en place d'un système de réduction à la source des déchets et de récupération, de

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1673, n° 28911.

recyclage et de réutilisation de différents types de déchets pour en faire des ressources productives.

4. Pour améliorer la gestion des déchets, il serait utile de passer à des modes de consommation et de production viables et de ne pas faire rimer croissance économique avec dégradation de l'environnement.

7. Il est essentiel que les pays à l'économie en pleine expansion qui connaissent un essor urbain définissent une stratégie à long terme pour les décennies à venir afin de favoriser la gestion durable des déchets. Pour être efficace, cette stratégie doit prévoir la mise en place de systèmes de gestion intégrée et durable des déchets, qui comprendraient toute une série d'activités, consistant notamment à réduire, réutiliser, recycler et composter les déchets, exécutées par différents partenaires à des échelles variées. Pour que ces systèmes soient durables, il faut en coordonner non seulement les aspects techniques et opérationnels, mais aussi les paramètres et les liens d'ordre financier, juridique, institutionnel et économique ainsi que la formation³.

8. Une des principales difficultés consiste à concevoir des systèmes de gestion intégrée des déchets qui donnent une véritable place au secteur non structuré et à la population locale, en améliorant leurs compétences ainsi que leurs conditions de vie et de travail. Le secteur non structuré aonditiaie

1995, la tarification des ordures ménagères liée au volume est un système de taxation proportionnel, selon lequel les ménages doivent mettre les déchets résiduels dans des sacs prépayés, tandis que les déchets recyclables sont ramassés gratuitement. Les municipalités ne vendent pas toutes les sacs au même prix. Par exemple, à Yongsan-gu, le prix varie de 100 won pour un sac de 5 litres à 1 780 won pour un sac de 100 litres.

En République de Corée, la quantité de déchets urbains solides a diminué de 15,95 % entre 1994 et 2006. Quant au taux de recyclage, il est passé de 15,4 % à 57,2 % sur la même période.

Source : K. Y. Kim, « Performance of waste management policy in Korea: volume-based waste fee system and packaging waste epr » (République de Corée, Ministère de l'environnement, 2008), document directif.

Encadré II

Incitations économiques au recyclage au Brésil

En Amérique latine, les pratiques de recyclage varient fortement d'un pays à l'autre, en raison principalement des systèmes de récompenses et de sanctions en place. Selon l'Association brésilienne de l'aluminium, environ 80 % des 9,5 milliards de boîtes en aluminium vendues en 2000 ont été recyclés, ce qui fait du Brésil un des champions mondiaux du recyclage, au même titre que le Japon. Le système japonais fait appel à la responsabilité citoyenne, tandis que le Brésil a recours à des incitations économiques. Les grandes zones métropolitaines comptent

estimations concernant plusieurs villes de pays en développement d'Asie et du Pacifique que pas moins de 20 % à 30 % des déchets générés dans les villes sont recyclés par le secteur informel⁴.

Encadré III

Questions liées au ramassage informel des déchets au Brésil

Au Brésil, les récupérateurs organisés du secteur informel sont considérés comme des partenaires légitimes et concluent des contrats en bonne et due forme avec les entreprises. Le programme d'allocations baptisé Bolsa Família dédommage les familles qui décident de scolariser leurs enfants plutôt que de leur faire ramasser des déchets. Il a permis à au moins 40 000 enfants de retourner à l'école et de recevoir des soins de santé. Le Brésil recense au moins 500 coopératives de ramassage, comptant quelque 60 000 membres. Ces derniers peuvent parfois gagner 300 dollars par mois, soit deux fois le salaire minimum.

18. Les pays développés devraient partager l'information avec les pays en développement et leur transférer des technologies de gestion des déchets (en particulier celles novatrices des trois R – réduction, recyclage et réutilisation). L'Asie occidentale doit en priorité renforcer les capacités de gestion des déchets des autorités locales. L'Afrique devrait, quant à elle, généraliser l'utilisation de petits digesteurs perfectionnés pour transformer les déchets organiques en biogaz (voir encadré V), en compost et en aliments pour le bétail. Dans certains pays en développement d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie, il serait possible d'utiliser à grande échelle des incinérateurs de déchets à valorisation énergétique, avec le soutien des entreprises privées.

19. Pour choisir les bonnes technologies, on pourrait appliquer des méthodes

Encadré VI
Initiative pour un partenariat

31. Des projets devraient également être mis en place pour recenser exhaustivement les sources, les quantités et la composition des déchets électroniques et des déchets dangereux. Des stratégies devraient être élaborées en aval comme en amont pour mettre fin aux pratiques qui nuisent à l'environnement. Les administrations locales et nationales devraient redoubler d'efforts pour sensibiliser l'opinion, mobiliser tous les partenaires, encourager et faciliter la gestion écologiquement rationnelle des déchets électroniques lors de leur ramassage, de leur entreposage et de leur transport dans les ateliers de réparation ou de remise en état. Le renforcement des capacités et la formation, en particulier des petites entreprises, contribueront à l'amélioration du contrôle de la qualité dans les ateliers de réparation et de remise en état et seront bénéfiques pour l'environnement comme pour la santé des travailleurs, sans pour autant compromettre les retombées économiques.

32. De grandes quantités de déchets électroniques sont exportées vers les pays en développement aux fins de la réutilisation, de la réparation, de la remise en état, du recyclage et de la récupération de métaux non ferreux et de métaux précieux dans des installations qui ne fonctionnent pas toujours de façon écologiquement rationnelle. Certains équipements en fin de vie sont exportés à des fins caritatives ou de dons.

33. Des quantités considérables de déchets dangereux sont transportées vers des pays en développement d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes et, de plus en plus, d'Europe orientale et centrale. Les États-Unis exportent plus de 50 % de leurs déchets électroniques vers des pays comme l'Inde et la Chine. Le coût moyen de recyclage d'un ordinateur s'élève à 20 dollars aux États-Unis, contre 2 dollars en Inde. Selon Greenpeace, rien qu'au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 23 000 tonnes de déchets électroniques non déclarés ou provenant des marchés parallèles ont été expédiées illégalement vers l'Extrême-Orient, l'Inde, l'Afrique et la Chine en 2003. Il ressort des statistiques sur les importations et les exportations communiquées par les États parties à la Convention de Bâle que les importations de ce qu'il est convenu d'appeler des assemblages électriques et électroniques usagés ou sous forme de débris ont représenté plus de 17,5 millions de tonnes en 2000.

34. Aussi est-il essentiel de mettre en place des mécanismes de coopération internationale, de réglementer le marché et de contrôler rigoureusement les importations et les exportations de déchets dangereux. Il faut aussi renforcer la capacité des pays, en particulier des pays en développement, d'appliquer et de faire respecter les dispositions de la Convention de Bâle. Cela suppose de consolider les mécanismes nationaux et régionaux destinés à appuyer les accords multilatéraux, notamment en favorisant le partage de l'information et en réprimant le trafic illicite.

E. Gestion de déchets particuliers

Déchets radioactifs

35. Pratiquement tous les pays génèrent des déchets radioactifs, que ce soit en produisant de l'énergie nucléaire, en utilisant des radio-isotopes pour diagnostiquer et traiter des maladies ou des techniques nucléaires pour améliorer les cultures et la sécurité alimentaire, ou bien dans le cadre de divers travaux de recherche ou applications industrielles. Les pouvoirs publics doivent s'assurer que les mesures de

sûreté voulues sont appliquées à la gestion des déchets radioactifs que leur pays produit. Les stratégies, plans et mesures correspondants doivent être mis au point à

Encadré VII

Hôpital Bir de Katmandou

Le Népal ne disposant pas d'équipements pour la récupération des déchets médicaux, bon nombre d'hôpitaux se contentent de déverser les déchets à risques infectieux sur les tas d'ordures ménagères qui s'accumulent dans les rues des villes. L'hôpital Bir de Katmandou

rapport récent que le taux de recyclage en fin de vie est supérieur à 50 % pour un nombre limité de métaux, comme le fer et le platine. Il n'empêche que les possibilités d'améliorer ces taux de recyclages, souvent encore faibles, sont considérables.

48. Dans le monde entier, les stocks croissants de métaux peuvent servir de mines géantes hors sol. L'exploitation de ce potentiel peut contribuer à réduire l'extraction de métaux à partir de sources primaires. Cela permettrait également de dissocier l'utilisation des ressources et la croissance économique; et de réaliser des économies d'énergie considérables.

F. Amélioration de la gestion des déchets agricoles

1. Renforcement de la législation nationale sur la gestion des déchets agricoles

49. Il est urgent d'élaborer au niveau national des stratégies de gestion des déchets et des dispositions législatives pour la gestion des déchets agricoles, y compris l'élimination des conteneurs de pesticides. Actuellement, la législation applicable au secteur agricole porte essentiellement sur la production agricole et la protection des travailleurs et des consommateurs. Les dispositions relatives aux déchets font souvent particulièrement référence à tels ou tels types de déchet ou renvoient à la législation sur l'environnement. Des dispositions concernant directement ou indirectement le traitement et l'élimination des déchets devraient compléter la législation nationale.

50. Selon la FAO, la législation nationale sur les pesticides devrait prévoir l'élimination des conteneurs de pesticide vides et d'autres déchets liés aux pesticides, ainsi que l'élimination des stocks indésirables, inutilisables ou périmés de pesticides, en vue de prévenir tous les effets nocifs pour la santé de l'homme et l'environnement. Une telle législation devrait tenir compte des directives internationales pour l'élimination des conteneurs vides, des déchets et des stocks inutilisés ou périmés.

2. Récupération de l'énergie de la biomasse

51. L'utilisation des résidus agricoles comme source de matières ou d'énergie peut offrir aux pays en développement le double avantage de contribuer à la bonne gestion de leurs déchets et de créer une source renouvelable d'énergie ou de matières. Qui plus est, la biomasse est une source indigène d'énergie disponible dans la plupart des pays, permettant de diversifier et de favoriser un approvisionnement plus sûr en combustibl

peu de risque, par exemple les centres de recyclage ou l'achat de terrains. Dans un cas intéressant le West Sussex Council, le volet à faible risque d'un procédé de traitement biologique mécanique (environ 60 %) a été financé par ce moyen.

66. Le Mécanisme pour un développement propre, mis en place au titre du Protocole de Kyoto⁵ à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁶, contribue à promouvoir la viabilité financière des projets de gestion des déchets. C'est un mécanisme de marché qu'il convient de renforcer. On notera en effet qu'il n'améliore la rentabilité économique des projets que d'environ 5 %. D'autres sources de financement sont donc indispensables à son fonctionnement.

C. Constitution de partenariats

67. Divers gouvernements nationaux et institutions internationales ont entrepris des activités d'appui au renforcement des capacités d'élaborer des plans directeurs, des mécanismes de financement (partenariats public-privé, notamment) et des technologies de gestion des déchets. Les efforts déployés jusqu'ici ont toutefois été dispersés, désordonnés et insuffisants pour répondre aux besoins des pays en développement. La complexité, le coût et la coordination que suppose la gestion efficace des déchets exigent la participation des parties intéressées à toutes les étapes de la génération et du traitement des déchets. Il convient manifestement d'identifier toutes les parties prenantes et de les associer à la gestion des déchets, et de promouvoir une coopération propice à la création de partenariats novateurs solides aux niveaux international, régional et local. Ces partenariats sont particulièrement nécessaires pour renforcer la coopération dans les domaines des capacités institutionnelles et humaines, de la recherche et de l'information, et du transfert de technologies. Ils devraient aussi prendre une part active aux activités de promotion, d'éducation et de sensibilisation.

68. Dans ce contexte, le PNUE propose de créer un partenariat mondial pour la gestion des déchets afin d'assurer la coordination, d'accroître l'échange de pratiques optimales entre les pays et de regrouper les ressources en vue de reproduire et d'adapter les pratiques couronnées de succès. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU prévoit aussi d'établir un partenariat international pour répondre aux besoins des services publics de gestion des déchets et des municipalités et appuyer les plans d'action et stratégies mis en œuvre localement pour la gestion viable des déchets.

IV. Orientations futures

69. La Commission du développement durable a largement mis en lumière l'ampleur et la gravité des problèmes qui accompagnent une bonne gestion des déchets. L'augmentation rapide du volume et des types de déchets tant solides que dangereux, qui résulte de la croissance économique, de l'urbanisation et de l'industrialisation, devient un problème majeur pour les administrations nationales et locales, en particulier dans les pays en développement dont les ressources et les capacités sont limitées. Les conséquences pour la santé des populations et

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2303, n° 30822.

⁶ *Ibid.*, vol. 1771, n° 30822.

l'environnement local se font plus gravement sentir, en termes de pollution des sols, de l'eau et de l'air. Une gestion des déchets inefficace et mal conçue génère des gaz à effet de serre et des émissions toxiques, ainsi que la perte de matières et de ressources précieuses.

70. De nombreux pays, à commencer par les pays en développement, attachent encore un rang de priorité très peu élevé à la gestion et à la valorisation matières des déchets, et les politiques nationales et locales ne couvrent pas encore tous les types de déchets et tous les aspects de leur gestion. Dans bon nombre de pays industrialisés, les politiques d'appui à la valorisation matières des déchets restent insuffisantes.

71. Les objectifs prioritaires des mesures possibles de récupération des déchets sont de formuler et d'appliquer des politiques qui visent à promouvoir la prévention et la réduction de la production des déchets et à appuyer la gestion efficace et rationnelle des déchets solides et dangereux restants, en mettant l'accent sur la réutilisation et le recyclage et sur la récupération de matériaux utiles et la valorisation énergétique. Les pays devraient fixer des objectifs assortis de délais concernant plus particulièrement des activités comme la réduction à la source et la séparation, le recyclage et la récupération, l'efficacité des collectes, le traitement et l'élimination écologiquement rationnelle.

72. Il importerait d'améliorer la qualité et la fiabilité des données relatives aux déchets aux fins de mieux cerner la problématique. Ces données devraient porter non seulement sur le volume actuel des différents types de déchets produits, mais aussi sur les futurs volumes attendus, pour élaborer des projections qui permettent de planifier correctement la valorisation matières et la substitution de la matière vierge. Les pouvoirs publics pourraient charger des « cellules » de gestion des déchets de collecter, préciser et mettre à jour les données sur les déchets de toutes sources, et d'agrèger les données locales dans les données nationales.

73. Outre l'élaboration et l'application de politiques, les systèmes de gestion des déchets requièrent des technologies et des fonds pour mettre en place les équipements voulus. Les pays devraient entreprendre des programmes intensifs de renforcement des capacités pour donner au personnel concerné les moyens de choisir, mettre en application et utiliser les technologies. Les capacités des institutions de recherche-développement devraient être renforcées pour développer les technologies et les adapter aux besoins locaux; le rôle des organisations internationales dans le renforcement des capacités et l'accès aux technologies est crucial; enfin, des ressources financières plus importantes devraient être mises à disposition pour la construction d'équipements de gestion des déchets dans les pays en développement. Des instruments financiers novateurs devraient être élaborés et appliqués pour mobiliser des fonds. Il faudrait envisager de nouveaux partenariats public-privé en vue d'accroître la disponibilité et l'obtention des ressources financières.

74. Les dimensions sociales de la gestion des déchets ne doivent pas être négligées. Dans les pays en développement, le rôle et le statut des récupérateurs et autres chiffonniers sont particulièrement importants à cet égard. Des programmes devraient être mis au point pour intégrer ces éléments de la société dans des systèmes de récupération modernisés, non toxiques et respectueux de l'environnement de sorte qu'ils puissent se constituer des revenus décentes.

75. Une attention particulière devrait être accordée à certains flux de déchets (électroniques, plastiques, agricoles (biomasse), sanitaires, industriels et dangereux, radioactifs, etc.).

76. Une bonne application des accords multilatéraux et des directives portant sur les déchets est nécessaire au niveau national. Des lois, règlements et normes doivent être élaborés à cet effet, et leur application renforcée aux échelons tant national que local. L'utilisation d'incitations économiques doit se généraliser pour promouvoir la réduction à la source et le recyclage des déchets.

77. Enfin, on s'aperçoit que les problèmes posés par la gestion des déchets sont mieux traités lorsqu'on favorise la collaboration des différentes administrations, de secteur privé, des partenaires du développement et d'autres parties intéressées, aussi bien entre eux qu'en leur sein.

78. À l'avenir, il faudra considérer les déchets comme une ressource, et procéder à leur gestion dans l'optique du cycle de vie. Cette approche ira de pair avec l'application par les pouvoirs publics du principe de responsabilité élargie des producteurs, d'instruments économiques et au